

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
12 MARS 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 février 2024
  - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 28 février 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Identification des priorités locales annuelles en sécurité publique - 2024-2025
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - Rapport annuel de gestion contractuelle pour l'année 2023
  - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2024
  - 6.3 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 29 février 2024
  - 6.4 Préautorisation de l'inscription aux formations des élus municipaux pour l'année 2024
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Modification du cadre de gestion des ressources humaines - Échelles salariales du personnel administratif
  - 7.2 Règlement no. 553 sur le déneigement des propriétés privées
  - 7.3 Règlement no. 554 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
  - 7.4 Avis de motion - Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable
  - 7.5 Projet - Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt - Procès-verbal du CCU - 6 mars 2024
  - 8.2 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement no. 548 - règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble
  - 8.3 Règlement no. 548 - règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble
  - 8.4 Avis de motion - Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203
  - 8.5 1er projet - Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203
  - 8.6 *Avis de motion - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations saisonnières temporaires pour travailleurs agricoles (Retiré)*
  - 8.7 *1er projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations saisonnières temporaires pour travailleurs agricoles (Retiré)*
  - 8.8 PIIA - Enseigne au 58, rue Rogel-Lamoureux
  - 8.9 Demande de dérogation mineure - DM 2024-001 - 9, avenue Deslauriers
  - 8.10 Fermeture de la demande - PPCMOI - 122, rang Cyr

- 8.11 Inscription à la formation des membres du Comité consultatif d'urbanisme - Mode d'emploi CCU
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 *Reconduction du contrat de rechargement d'accotements pour l'année 2024 (Retiré)*
  - 9.2 *Augmentation des quantités pour la réfection des chaussées - 2024 (Retiré)*
  - 9.3 Signature des Conventions pour la recherche en eau souterraine
  - 9.4 Modification de prix - Installation d'un revêtement de plancher et mural à l'hôtel de ville
  - 9.5 Décret des travaux d'aménagement du skatepark - Phase I
  - 9.6 Demande au MTMD pour l'installation d'un panneau de sensibilisation aux piétons sur le réseau routier
  - 9.7 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 *Avis - Projet de planification des besoins en ajout d'espaces d'infrastructures scolaires 2025-2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) (Retiré)*
  - 10.2 Demande de soutien pour remboursement des frais d'inscription pour la saison 2024 - École de golf Jean-Pierre Corriveau
  - 10.3 Journée verte - Arbre Grand Maître du Vivant - 18 mai 2024
  - 10.4 Nomination - Comité MADA
- 11 DEMANDES ADRESSÉES AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Aménagement de terrains de pickleball
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 12 mars 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Bertrand Boire conseiller poste #4  
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

**2024-03-064 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-065 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- Point 8.6 - Avis de motion - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations saisonnières temporaires pour travailleurs agricoles;
- Point 8.7 - 1er projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations saisonnières temporaires pour travailleurs agricoles;
- Point 9.1 - Reconduction du contrat de rechargement d'accotements pour l'année 2024;
- Point 9.2 - Augmentation des quantités pour la réfection des chaussées - 2024;
- Point 10.1 - Avis - Projet de planification des besoins en ajout d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-03-066 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 février 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-067 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 28 février 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

\_\_\_\_\_

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-03-068 Identification des priorités locales annuelles en sécurité publique - 2024-2025**

01. Considérant que conformément au mandat prévu dans la Loi sur la police, le comité de sécurité publique participe à l'identification des priorités d'action locales parmi plusieurs domaines d'intervention, lesquels font l'objet d'une attention soutenue de la part des membres de la Sûreté du Québec et d'un suivi régulier du responsable de poste;

02. Considérant que le comité de sécurité publique de la MRC des Jardins-de-Napierville en collaboration avec le poste de la Sûreté du Québec MRC des Jardins-de-Napierville souhaite impliquer la Municipalité dans le processus de consultation visant à identifier 3 de ses priorités annuelles pour la période de 2024-2025;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'identifier les priorités d'action suivantes en sécurité publique pour la période de 2024-2025 :

- Sécurité routière - excès de vitesse;
- Sécurité et vandalisme dans les parcs et dans espaces récréatifs;
- Sécurité des piétons;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt - Rapport annuel de gestion contractuelle pour l'année 2023**

**Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2024**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2024-03-069 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 29 février 2024**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 29 février 2024 au montant de 299 511,00\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-070 Préautorisation de l'inscription aux formations des élus municipaux pour l'année 2024**

01. Considérant que la Municipalité souhaite offrir aux élus municipaux la possibilité de participer aux différentes activités de formation et de perfectionnement relatives à leur mandat au sein du conseil;

02. Considérant que, pour permettre l'inscription des élus à ces activités en temps utile, il est avisé de préautoriser un nombre de formations maximal par élu;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser, pour l'année 2024, un nombre de 4 formations par élu municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**2024-03-071 Modification du cadre de gestion des ressources humaines - Échelles salariales du personnel administratif**

01. Considérant qu'il est opportun de modifier le cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité afin d'y intégrer des dispositions relatives aux échelles salariales du personnel administratif;

02. Considérant l'avis transmis au personnel administratif le 15 février 2024 pour l'informer de la modification à venir;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter définitivement la modification du cadre de gestion des ressources humaines ayant pour l'objet la mise en place d'échelles salariales du personnel administratif;

De rendre cette modification effective à partir de la date de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-072 Règlement no. 553 sur le déneigement des propriétés privées**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 553 sur le déneigement des propriétés privées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-073 Règlement no. 554 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 554 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-074 Avis de motion - Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-075 Projet - Règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 555 modifiant le Règlement no. 496 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

**Dépôt - Procès-verbal du CCU - 6 mars 2024**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

### Assemblée publique de consultation - Projet de règlement no. 548 - règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble

#### 2024-03-076 Règlement no. 548 - règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

02. Considérant qu'un projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 12 mars 2024 à partir de 20h00, à même la séance ordinaire du conseil municipal, et dont l'avis public a été donné le 16 février 2024;

04. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 548 - règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

De transmettre une copie du règlement ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2024-03-077 Avis de motion - Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203.

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2024-03-078 1er projet - Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2024;

02. Considérant le 1er projet de Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage

no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203;

D'envoyer une copie du projet de règlement ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-079 PIIA - Enseigne au 58, rue Rogel-Lamoureux**

01. Considérant une demande de permis pour l'installation d'une enseigne au 58, rue Rogel-Lamoureux, sur un immeuble assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

02. Considérant que l'enseigne projetée et la localisation des futures enseignes sur le bâtiment respectent les objectifs et critères prévus au règlement puisqu'elles s'harmonisent bien avec le secteur ainsi qu'avec l'architecture du bâtiment;

03. Considérant que la réglementation en vigueur limite la superficie totale des enseignes posées à plat sur une même façade à 3m<sup>2</sup>;

04. Considérant que cette limitation n'est pas appropriée pour un immeuble comportant plusieurs locaux;

05. Considérant que le propriétaire souhaite que soient approuvées des enseignes avec éclairage;

06. Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité (CCU-24-04) quant au projet d'enseigne présenté;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'installation d'enseigne au 58, rue Rogel-Lamoureux tel que présenté au conseil municipal et sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité;

D'exiger, sur directive du CCU, que l'éclairage des enseignes soit de type intégré et uniforme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-080 Demande de dérogation mineure - DM 2024-001 - 9, avenue Deslauriers**

01. Considérant que M. Nicolas Chagnon a déposé une demande de dérogation mineure en date du 6 février 2024 concernant la propriété située au 9, avenue Deslauriers;

02. Considérant la résolution favorable du CCU (CCU-24-05), prise lors de la rencontre du 6 mars 2024, à l'égard de la demande de dérogation mineure en cause;

03. Considérant que les membres du CCU, ayant analysé la demande, considèrent que les travaux ont été exécutés de bonne foi et que l'empiètement de 0,34 m du garage isolé dans la marge latérale ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droits de propriété;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

04. Considérant la publication d'un avis public informant la population de la demande en cause le 23 février 2024;

05. Considérant qu'après avoir expliqué la teneur de la demande en cause, le Maire a invité toute personne intéressée et présente à s'exprimer sur la demande;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Sur recommandation du CCU de la Municipalité, d'autoriser la demande de dérogation mineure no. 2024-001 qui vise à rendre conforme l'emplacement d'un garage isolé à une distance de 1,66 mètres de la limite latérale de terrain, alors que le Règlement de zonage prévoit qu'une distance minimale de 2 mètres doit être respectée;

De transmettre une copie de la présente résolution au demandeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-03-081 Fermeture de la demande - PPCMOI - 122, rang Cyr**

01. Considérant la présentation d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction en projet intégré de deux bâtiments, comprenant chacun six logements de type 5 1/2 sur l'immeuble sis au 122, Rang Cyr;

02. Considérant qu'un PPCMOI est sujet à la procédure d'affichage ainsi qu'à l'approbation des personnes habiles à voter et de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville;

03. Considérant que depuis le mois de décembre 2023, les développements dans le dossier en cause ont fait en sorte que le projet n'a pas été mené à terme et n'a pas accompli les formalités requises par la Loi;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De statuer sur la fermeture de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction en projet intégré de deux bâtiments, comprenant chacun six logements de type 5 1/2 sur l'immeuble sis au 122, Rang Cyr.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-03-082 Inscription à la formation des membres du Comité consultatif d'urbanisme - Mode d'emploi CCU**

01. Considérant que, pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire sur leurs rôles et responsabilités au sein de leur instance;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'inscription des membres du CCU de la Municipalité à la formation obligatoire intitulée CCU : Mode d'emploi, offerte par Formation Municipale au tarif de 160\$ par personne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **2024-03-083 Signature des Conventions pour la recherche en eau souterraine**

01. Considérant que la Municipalité souhaite procéder aux forages et aux essais de pompage sur son territoire dans le cadre de la recherche en eau souterraine;

02. Considérant que la Municipalité entend, à ces fins, procéder à l'achat de la superficie requise des terrains sur lesquels ces essais s'avèreront positifs et concluants;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière, et M. Jean-Marie Mercier, maire, à procéder à la signature des conventions avec les propriétaires des terrains concernés, soit Domaine Pré Carré Inc. et Quartier Fortier et Bayeur Inc., qui permettront l'achat de la superficie requise à des fins d'installation et de l'exploitation d'une prise d'eau et d'une station de pompage sur le terrain de ceux-ci, dans l'éventualité où ses recherches en eau souterraine s'avèreront concluantes quant à la présence et à la qualité de l'eau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-084 Modification de prix - Installation d'un revêtement de plancher et mural à l'hôtel de ville**

01. Considérant la Résolution no. 2024-02-052, adoptée par le conseil municipal le 13 février 2024, qui a octroyé le contrat pour la pose et la fourniture de revêtement de plancher et de revêtement mural au 2e étage de l'hôtel de ville à l'entrepreneur Les Géants du Couvre-Plancher;

02. Considérant que le contrat a été octroyé pour un montant total de 6 345,04\$;

03. Considérant la réception par la Municipalité de la soumission révisée de l'entrepreneur #163548 à la suite d'une visite des lieux effectuée par celui-ci;

04. Considérant que le total des travaux en objet est ajusté à la hausse, passant de 6 345,04\$ taxes incluses à 6 839,90\$ taxes incluses selon la soumission révisée;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'installation d'un revêtement de vinyle au plancher et d'un revêtement mural dans la salle du 2e étage de l'hôtel de ville à Les Géants du Couvre-Plancher pour une somme de 6 839,90\$ taxes incluses;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-085 Décret des travaux d'aménagement du skatepark - Phase I**

01. Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'un skatepark sur son territoire;

02. Considérant que la première phase des travaux consistera en la préparation du terrain et les travaux connexes;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ordonner la réalisation de la phase I des travaux d'aménagement du skatepark, soit les travaux de préparation de terrain, d'excavation, de remblayage, de drainage, de l'installation d'une dalle de béton avec modules ainsi que les travaux de terrassement et d'aménagement pour un grand total de 251 962,19\$ taxes incluses selon l'estimation préliminaire préparée par le Service des Travaux publics en date du 8 mars 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

### 2024-03-086 Demande au MTMD pour l'installation d'un panneau de sensibilisation aux piétons sur le réseau routier

01. Considérant que la circulation dans la bretelle reliant la 219 et la 217 compte un fort volume de camions ;

02. Considérant que la résidence du 750, Montée Douglass est enclavée par des voies de circulation ;

03. Considérant que l'ajout de panneaux de sensibilisation permettrait de sécuriser les déplacements piétonniers dans ce secteur ;

04. Considérant que le viaduc qui compose la sortie de l'autoroute en direction Est ainsi que la portion du Chemin Saint-Cyprien sont sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD);

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au MTMD l'autorisation de procéder à l'installation d'un panneau de sensibilisation aux piétons aux 2 entrées de la bretelle reliant la Montée Douglass (219) et Édouard VII (217).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2024-03-087 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

01. Attendu que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

02. Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

03. Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2024-2025;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce

contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

**2024-03-088 Demande de soutien pour remboursement des frais d'inscription pour la saison 2024 - École de golf Jean-Pierre Corriveau**

01. Considérant la demande de soutien annuelle de l'École de golf Jean-Pierre Corriveau pour l'année 2024 reçue le 14 février 2024;

02. Considérant que l'aide accordée consiste en remboursement des frais d'inscription pour les enfants résidents de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière d'un montant de 140\$ pour chaque enfant résidant sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-089 Journée verte - Arbre Grand Maître du Vivant - 18 mai 2024**

01. Considérant la tenue de l'activité Arbre Grand Maître du Vivant le 18 mai 2024;

02. Considérant que la Municipalité désire participer dans la préparation de cette journée verte;

03. Considérant que l'évènement implique les dépenses suivantes à autoriser par le conseil :

- Achat de gaillardes auprès du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu au prix de 294\$ taxes incluses;
- Production d'affiches par Imprimerie Elite au montant de 161\$ taxes incluses;
- Achat d'un prix pour le tirage au montant de 300\$ plus taxes à préciser ultérieurement par le conseil;
- Achat de matériel pour la réalisation des ruches pour insectes au montant maximum de 100\$ taxes incluses;
- Location d'outils pour la réalisation des ruches d'insectes au montant maximum de 200\$ taxes en sus.

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense pour la tenue de l'évènement d'un montant maximum de 1 200\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

### **2024-03-090 Nomination - Comité MADA**

01. Considérant que le conseil municipal souhaite procéder à la nomination de Mme Annie Girard à titre de membre citoyenne du comité MADA (Municipalité amie des aînés);

02. Considérant qu'il y a lieu de remercier Mme Claire Desrochers, citoyenne, pour ses implications au sein du comité au cours de son mandat;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Annie Girard, citoyenne, au sein du comité MADA de la Municipalité;

De remercier Mme Claire Desrochers pour sa collaboration au cours de son mandat en tant que membre du comité MADA, et, plus particulièrement, pour son implication dans la rédaction des chroniques et l'élaboration des entrevues avec les citoyens du secteur afin de produire la section témoignage du Cyprïote-Aînés dans le cadre des actions du comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

### **2024-03-091 Aménagement de terrains de pickleball**

01. Considérant la lettre provenant d'un citoyen reçue par la Municipalité le 6 mars 2024;

02. Considérant que celle-ci vise à porter à l'attention du conseil municipal l'intérêt d'aménager des terrains de pickleball sur le territoire de la Municipalité dans le but de permettre aux citoyens intéressés de pratiquer ce sport à l'extérieur durant la saison;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'aménagement de terrains destinés à la pratique du pickleball à l'arrière de l'hôtel de ville de la Municipalité et de prévoir la dépense dans la phase II d'aménagement du parc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **VARIA**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**2024-03-092 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

---

NANCY CORRIVEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE MARDI 12 MARS 2024 A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 mars 2024 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean-Marie Mercier,  
Maire